

CONDITIONS D'INSCRIPTION & règlement des séjours

Conçus pour les jeunes, nos séjours sont déclarés auprès des services départementaux de la Jeunesse et des Sports, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la sécurité. L'inscription à l'un des séjours proposés par la Communauté d'agglo Cœur de Flandre implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières d'inscription.

1. Dossier d'inscription

Les séjours organisés par Cœur de Flandre agglo sont réservés aux habitants du territoire et aux jeunes ayant 12 ans révolus et n'ayant pas 18 ans durant le séjour.

Les inscriptions se réalisent aux dates et aux heures mentionnées par séjour à l'adresse suivante wilfried.tardieu@ca-coeurdeflandre.fr.

À réception du dossier complet, une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail ainsi que les informations importantes. **N'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail sur la fiche d'inscription.**

Nous vous communiquerons alors : les informations concernant le déroulement du séjour, le départ et le retour, le complément du dossier (trousseau, convocations...) lors de la réunion d'information (permanences indiquées lors de la transmission du dossier par mail).

La remise du dossier vaut pour acceptation du règlement des conditions d'inscriptions disponible sur le site internet de Cœur de Flandre agglo.

Toute fausse déclaration entrainera l'annulation de l'inscription sur le séjour concerné et sur les séjours à venir.

Informations à transmettre lors de l'inscription par mail

Nom, prénom / adresse et date de naissance du participant / Adresse mail / numéro de téléphone du tuteur / justificatif du quotient familial CAF ou MSA

Les emails seront traités par ordre d'arrivée datant du jour et à partir de l'heure indiquée sur le séjour concerné. Les mails envoyés en dehors des plages horaires indiquées ne seront pas traités.

Le nombre de places disponibles sera mis à jour chaque soir sur le site internet de Cœur de Flandre agglo.

Le dossier d'inscription sera envoyé par mail lorsque le séjour sera complet. Il sera à déposer ou à envoyer à : wilfried.tardieu@ca-coeurdeflandre.fr

A l'attention de Wilfried Tardieu - Cœur de Flandre agglo - 222bis rue de Vieux Berquin 59190 Hazebrouck

2. Tarifs

Chaque séjour a un tarif arrondi à l'euro près. La tarification est établie selon les quotients familiaux (justificatif obligatoire).

Le paiement de son intégralité valide définitivement l'inscription.

Tranche 1: QF<600	Prix action = 15% du coût
Tranche 2 : 601<QF<900	Prix action = 25% du coût
Tranche 3 : 901<QF<1000	Prix action = 35% du coût
Tranche 4 : QF<1300	Prix action = 40% du coût
Tranche 5 : QF>1301	Prix action = 50% du coût

(le tarif comprend les frais administratifs, le transport, l'encadrement, la pension complète et les activités.)

Un droit d'inscription correspondant au tiers (1/3) du prix sera versé lors du retrait du dossier et non remboursable.

Il sera possible de réaliser 2 chèques correspondant chacun au 1/2 du prix à régler (a remettre lors du retour du dossier). Les chèques seront encaissés à un mois d'écart chacun.

3. Aides aux vacances

Toute famille bénéficiant de l'aide aux vacances VACAF le signale lors de l'inscription

4. Répartition des inscriptions

Les jeunes ne peuvent pas s'inscrire à 2 séjours hiver ou 2 séjours été.

L'inscription sur un séjour hiver et un séjour été est possible.

Les inscriptions se font à partir des dates fixées : les jeunes n'ayant pas participé au séjour de la même période l'année précédente (Ski, Eté) seront prioritaires durant 7 jours au moment de l'inscription par rapport aux jeunes ayant déjà participé. Si le séjour est complet, une liste d'attente est établie. En cas de désistement, les premiers sur cette liste seront inscrits

5. Règlement intérieur

Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents ou tuteur légal et l'exclusion pourra être prononcée. Dans ce cas les jeunes ne pourront pas s'inscrire aux prochains séjours. Aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour (jeune + accompagnateur) seront à la charge de la famille ou du tuteur légal

6. Conditions de remboursement

Le remboursement peut être fait sur présentation d'un certificat médical daté et signé. Le remboursement se fait à partir de plus de 3 jours d'absence. Il n'y aura pas d'autres remboursements pour aucune autre raison après le paiement du séjour. En cas d'annulation après inscription et sans raison médicale, une retenue du tiers du versement sera appliquée pour frais administratifs arrondi à l'euro supérieur (pour la retenue). Une annulation pour raison médicale permettra le remboursement au prorata des jours d'absence si un certificat médical est transmis avant le dernier jour de la session par mail à :

wilfried.tardieu@ca-cœurdeflandre.fr et datant du premier jour d'absence.

7. Réunion d'information

Nous organisons des réunions d'information à destination des parents et enfants, présentant les activités et le fonctionnement du centre ou du séjour quelques jours avant le départ.

8. La santé de l'enfant

L'équipe d'animation est autorisée à administrer des médicaments aux enfants seulement dans les cas où la médication ne peut être prise uniquement le matin et le soir. Ceci sous la responsabilité des parents et sur présentation d'une ordonnance et d'une autorisation familiale descriptive expresse, notamment lors de procédures liées à un PAI. L'automédication est interdite. Cœur de Flandre aggro avance les éventuels frais pharmaceutiques et médicaux. La famille ou le responsable légal s'engage à rembourser les frais médicaux et pharmaceutiques sur demande de Cœur de Flandre aggro.

9. Les repas

Afin de faciliter l'intégration des enfants ayant des « pratiques alimentaires », allergies une contractualisation sera effectuée avec la famille. Pour les régimes sans porc, une simple information suffit. Il n'y aura aucun repas de substitution

Pour les allergies, deux solutions sont proposées :

- **allergies sévères** : un panier repas sera fourni chaque jour par la famille ainsi que le goûter. Dans ce cas, un tarif particulier sera appliqué et un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place.
- **allergies limitées à certaines denrées** : Les familles s'engagent à substituer les aliments concernés. Ceux-ci sont stockés en armoire froide et réchauffés si besoin par le personnel et un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place.

10. La vie collective

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation. Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement. Les enfants doivent respecter les matériaux et matériels, le bâtiment dans son ensemble, la végétation environnante.

Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé. Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du centre de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation. Si le comportement persiste, un rendez-vous formel sera proposé, une exclusion d'abord temporaire, voire définitive pourra être décidée par le service Jeunesse-Piscine de Cœur de Flandre aggro, en accord avec les élus.

11. Effets et objets personnels de l'enfant

Pour vivre pleinement sa journée et garantir son autonomie, Il est préférable que l'enfant soit muni une tenue vestimentaire sans « contraintes », vêtement de sports, amples et souples, chaussures aisées à lacer, Vêtement chaud et de pluie pratique, en saison froide, gants et bonnet, en saison chaude, casquette lunettes de soleil avec dragonne. Evitez, mais sans restrictions les produits de marques (négocier avec votre enfant !) **Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires.**

Le port des bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. Ainsi, l'accueil collectif de Mineurs décline toutes responsabilités en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants. Ainsi, bijoux, objets de valeurs, téléphone portable, tablette ou encore lecteur MP4 ne sont pas interdits, mais leur inutilité en est actée. Une attention particulière sera mise en place par l'équipe pédagogique concernant les appareils électroniques, ainsi l'utilisation ne se fera que dans les lieux de repos (chambres pour les séjours) et à des moments fixés par l'équipe.

DROIT À L'IMAGE

Sorties / Séjours / BAFA

Pour chaque inscription aux séjours, sorties à la journée, formation BAFA, un formulaire papier de droit à l'image vous sera remis afin que vous puissiez autoriser Coeur de Flandre aggro, à prendre des photographies et vidéos des jeunes participant aux différentes activités.

Ce formulaire sera à remplir et à nous remettre afin que nous puissions diffuser sur nos différents supports de communication ces éléments et nous conformer à la loi en matière de droit à l'image des personnes mineures.

